



Relevé de conclusions Bilatérale UNSA-DRH IGN

Paris, le 21 juin 2021

Relevé de conclusions de la réunion bilatérale

UNSA-DRH IGN

9 juin 2021

Etaient présents :

- Administration : Jérôme GIUDICELLI, Anne-Sophie ECARNOT
- UNSA : Anne BENIGUEL, Philippe DUMOULIN, Guy-Alain EYCHENNE, Olivier PIHOU, Thierry TOUZET

Après les présentations, l'UNSA a rappelé la bonne ambiance de travail avec l'ancienne DRH.

L'UNSA a indiqué qu'elle était particulièrement agacée des réunions où elle était à peine écoutée et pas entendue, notamment quand elle porte des dossiers très argumentés et que la réponse de l'administration est : « circulez, il n'y a rien à voir ». Elle a fait savoir que si cela continuait ainsi, elle se verrait dans l'obligation de ne plus assister aux réunions stériles.

Ensuite, l'UNSA a fait part de plusieurs dossiers qu'elle souhaite voir ouverts :

- l'ouverture d'un vrai dialogue social ;
- le lourd dossier du RIFSEEP et ce, rapidement, a minima pour les personnels (MAA et MTE) qui sont déjà sous ce régime-là. Dans le RIFSEEP, l'UNSA attend des réponses concrètes en terme d'information pour chaque agent pour le groupe d'appartenance et l'attribution d'un groupe de fonction à chaque poste générique et lors des appels à candidatures. Elle attend aussi que les notes de fonctions, chères à l'IGN, soient revues pour être en cohérence entre le métier exercé et cette note (ex des vérificateurs écologues, des programmeurs, ...) ;
- la formation qui doit accompagner les changements de missions et/ou de postes et avant que la personne ne prenne ses nouvelles fonctions ;
- les recrutements au sein de notre structure IGN ;
- les négociations triennales pour les contractuels, afin qu'elles apportent de vraies revalorisations ;
- l'avenir du site de Nogent-sur-Vernisson ;
- la cohérence des nouveaux métiers avec les conclusions des géo communs ;
- les vêtements de travail pour les forestiers, les majéciens et les topeurs.

Cette première rencontre sera suivie d'autres et l'UNSA jugera sur les faits et les actes.